**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse

**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse

**Band:** - (2015)

**Heft:** [1]: Numéro Thématique DEVA

Artikel: Le Développement de l'Armée (DEVA) : un passage obligé

Autor: Buttet, Yannick

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-781348

# Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 22.11.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch



Politique de sécurité

## Le Développement de l'Armée (DEVA) - Un passage obligé

#### **Yannick Buttet**

Conseiller national PDC VS

ais pourquoi change-t-on notre armée si souvent?

Comme tout cadre de notre armée, je me suis souvent posé cette question alors que j'étais en service. Comme beaucoup, au début de mon cursus militaire, j'ai eu l'impression que la meilleure des structures, et finalement l'organisation la plus logique, était celle que j'avais connue lors de mon école de recrues et que je maitrisais.

Dans les faits, la situation est évidemment tout autre. Il s'agit de revenir aux fondamentaux, d'effectuer une analyse sur les dangers et les menaces qui pèsent sur notre pays et de la sécurité que nous souhaitons assurer avant d'en tirer les conclusions pour notre institution militaire tant du côté de ses missions que de son organisation.

Notre monde évolue toujours plus rapidement. Cela génère un changement rapide des types de menace et mène, par conséquent, à une adaptation plus fréquente de notre armée.

Le processus mené actuellement au niveau fédéral reprend ces étapes en ayant développé un Rapport de politique de sécurité suivi d'un Rapport sur l'armée avant d'en arriver aux conséquences, dont l'une est le DEVA.

### **Evoluer est indispensable**

Certains souhaiteraient maintenir notre Armée sous cloche et n'y apporter que des modifications cosmétiques. Une telle évolution est insuffisante et nous nous devons d'apporter des solutions qui, en plus de répondre aux besoins sécuritaires de notre pays, tiennent compte des attentes de l'économie et de la société.

Si évoluer est indispensable, notre armée de milice a aussi besoin de stabilité et il s'agit de faire en sorte que sur le terrain, les soldats ne doivent pas, à chaque cours de répétition, réviser intégralement leur instruction. Ceci même si, au passage, les jeunes soldats d'aujourd'hui sont, par la force des choses, bien plus polyvalents et souples d'esprit que ceux d'hier. Cette indispensable stabilité permet d'assurer l'engagement militaire de la milice.

### Les points critiques du DEVA

Si le DEVA répond globalement bien aux attentes des autorités et de la population, certains points sont encore à corriger afin de maintenir une armée au top.

Deux points en particulier font débat: la durée des cours de répétition et la limitation du nombre de jours de service. En effet, un cours de répétition doit permettre de remettre à jour le savoir-faire développé lors de l'école de recrue et ceci non seulement au niveau individuel mais également au niveau des différentes formations. Cette remise à niveau nécessite suffisamment de temps et la proposition visant à réduire les cours de répétition à deux semaines ne permet pas le maintien des compétences minimales indispensables. Entre réception et remise du matériel, préparation à l'engagement et cours particuliers, les jours disponibles pour l'instruction se réduisent comme peau de chagrin. Un cours de répétition de deux semaines ne permettrait donc pas de maintenir les compétences minimales requises pour nos soldats.

Toutefois le consensus suisse risque bien de nous pousser à maintenir la durée actuelle des cours de répétition mais à en limiter le nombre afin de ne pas prolonger par trop le nombre de jours de service effectués au total. Cette proposition de réduire le nombre de cours de répétition à cinq au lieu de six pose également des problèmes, en particulier quant à la disponibilité des troupes sur l'ensemble de l'année. Le Peuple suisse estil prêt, en cas de besoin d'appui militaire (par exemple en cas de catastrophe ou pour soutenir les manifestations d'importance), à se voir refuser ce soutien par manque d'hommes disponibles durant certaines périodes? Je suis persuadé que non et on imagine déjà les réactions de

gauche et de droite dénonçant cette incapacité de l'armée alors même qu'elle aura été générée par eux. La cohérence n'est pas toujours la première des vertus.

Le nombre limite de jours de service, fixé à 5 millions, fait aussi peser un danger sur l'avenir de notre institution militaire. En effet, ce maximum tombé d'on ne sait trop où empêcherait le maintien de suffisamment de jours de service, avec des cours de répétions à trois semaines, pour assurer la disponibilité de la troupe sur l'ensemble de l'année. Cette mesure, l'air de rien, affaiblira de facto notre armée. C'est peut-être bien d'ailleurs la volonté de ceux qui cherchent à défendre cette limite arbitraire...

Le reste du contenu du DEVA correspond à l'évolution que l'on peut attendre de notre armée afin d'assurer la sécurité de la Suisse et sera probablement soutenu clairement par les Chambres fédérales. Avec un bémol toutefois et une discussion qui se voudra probablement nourrie sur l'effectif à retenir définitivement afin de faire face aux missions attribuées.

### Oser l'armée du futur

Dans ce contexte, le pire ennemi du DEVA et finalement de notre armée de demain, n'est peut-être pas la gauche – bien qu'elle y reste clairement hostile - mais celles et ceux qui pensent bien faire et postulent le maintien d'une armée prête à faire face aux défis d'hier et d'aujourd'hui mais ne répondant pas aux besoins futurs, une armée de grandpapa en quelque sorte. Je regrette personnellement, tant comme élu fédéral que comme commandant de bataillon, ce comportement qui déstabilise les cadres de notre institution et surtout qui entame la crédibilité de l'armée auprès de la population ce qui lui fait perdre en soutien populaire. Dans notre démocratie directe, c'est jouer avec le feu et risquer des échecs cuisants dans les urnes. Mettre ainsi en danger la sécurité de la Suisse ça n'est pas faire preuve de la plus grande des responsabilités.

Personne ne sait ce que nous réserve l'avenir mais nous savons avec certitude que la paix n'est pas éternelle. A nous d'être prêts au bon moment avec les bons moyens pour faire face avec succès à ces défis en temps de crise. Nous en sommes tous responsables.

Y. B.

#### International

#### **VIGIPIRATE** en France

Les premières discussions françaises visant à élaborer une réponse interministérielle à une agression terroriste datent de 1978. En 1981, le Gouvernement rédige un plan (PIRATE) visant « à faciliter la prise de décision du Premier ministre dans le cadre de la lutte contre les actes de terrorisme en général. » Le plan VIGIPIRATE est élaboré en 1995 afin « de définir la répartition des responsabilités centrales et territoriales, ainsi que les principes pour conduire l'action de l'Etat dans le cadre de la lutte contre le terrorisme. »

A cette date, deux niveaux d'alerte sont définis. Ils passent à quatre entre 2003 et 2014. Dans ce temps, on peut compter trois périodes particulièrement sensibles: durant la guerre du Golfe au printemps 1991, durant les attentats du RER et du métro parisien en octobre 1995; on l'applique longuement en 1996 (attentats du RER), juin 1998 (coupe du monde de football), avril 1999 (frappes aériennes au Kosovo), septembre 2001 (attentats de New York), mars 2003 (Operation IRAQI FREEDOM), mars 2004 (attentats de Madrid), mai 2004 (commémoration du débarquement de Normandie), juillet 2005 (attentats de Londres).

Le niveau est resté élevé depuis lors. Il a été encore renforcé depuis janvier 2015 (attentats contre *Charlie Hebdo*) avec le renfort de près de 10'000 militaires.

VIGIPIRATE se base sur trois principes:

- une méthode croisant l'évaluation de la menace terroriste et l'analyse des vulnérabilités ;
- une organisation par domaines d'action identifiant les leviers qui permettent de réduire les vulnérabilités en fonction de l'intensité de la menace ;
- une approche par objectifs de sécurité permettant de choisir au sein d'un répertoire les mesures les plus adaptées au niveau de menace, dans une logique de juste suffisance.

A+V

